



I. BIBLIOGRAPHIE FRANCISCaine

— I. La France Franciscaine. L'Italie et l'Angleterre ne seront plus désormais les seules nations à posséder une Société d'histoire franciscaine. La France aura bientôt la sienne. Sous le titre de *La France Franciscaine, Société d'histoire et d'archéologie consacrée à l'étude des Ordres de Saint François en France, du XIII^e au XIX^e siècle*, M. René Giard, archiviste-paléographe, libraire de l'Université catholique de Lille, lance un programme qui ne manquera pas de sourire aux nombreux franciscanisants français. La phrase célèbre de Thomas de Celano : « *Diligeat Franciam ut amicam Corporis Domini* » (1) devient la devise de la nouvelle Société et indique assez quel sera son esprit.

Tout ce qui concerne les trois Ordres : couvents, provinces, personnages, œuvres, ministère, constitutions, nécrologes, etc., forme le sujet naturel des études. Les couvents qui ont appartenu pendant des siècles à des provinces françaises, et les étrangers qui ont séjourné en France, sont revendiqués par la Société. Elle poursuit à l'étranger les Français que leur zèle ou leur fonction ont entraîné en dehors de la mère-patrie, et c'est à ce titre qu'elle se propose aux adhésions des érudits canadiens, dans un pays où l'action franciscaine est intimement liée aux origines nationales.

Tous ceux qui s'intéressent aux études franciscaines peuvent faire partie de la Société. Nous savons déjà qu'un certain nombre d'archivistes-paléographes et d'érudits ont promis leur concours.

La cotisation annuelle est de cinq francs pour tous les membres qui recevront en retour un volume in 8^o des travaux de la Société.

Tous les adhérents seront convoqués une fois par an à une réunion générale où l'administrateur rendra ses comptes pour l'année écoulée, et où le bureau formé parmi les membres présents arrêtera la série des publications pour l'année suivante.

(1) Saint François aimait la France pour sa dévotion au Saint Sacrement.